

Protocole d'accueil école Maternelle Jean Macé : à partir du lundi 8 juin

Possibilité d'accueil effective de l'école maternelle les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis : 38 enfants maximum par jour

Groupe TPS-PS : 12 enfants

Groupe MS-GS 1 : 13 enfants

Groupe MS-GS 2: 13 enfants

Les groupes seront le plus stables possibles :

-Les enfants prioritaires seront accueillis à la semaine (avec quelques aménagements possibles en fonction des disponibilités des parents.)

-les familles ayant fait la demande du retour à l'école verront leur enfant scolarisé deux jours par semaine .

-Les mercredis seront proposés en alternance aux familles (1 semaine sur 2).

-Le planning sera communiqué individuellement aux familles.

Grâce aux alternances possibles, nous pourrons accueillir au total 61 élèves.

Présence des enseignantes les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis sur site école.

-Mme Decros : TPS-PS

-Mme Vermunt (remplacée actuellement par Mme Tastet Laurence): MS-GS 1

-Mme Genibel : MS-GS 2

-Mme Le Moël (personnel à risque): sera en télétravail les jeudis, vendredis et 1 mercredi sur 2

L'école à la maison : le distanciel :

Mme Le Moël assurera le lien avec les familles dont les enfants restent à la maison (Elle pourra répondre aux éventuelles questions les mercredis, jeudis et vendredis). Le travail sera proposé à la semaine sous forme de Padlet dans les domaines principaux (mathématiques et français) pour les TPS-PS, MS et GS.

Les enfants scolarisés à mi-temps seront destinataires du Padlet et pourront, les jours où ils restent à la maison, y trouver des activités qu'ils pourront faire avec les parents, sans l'accompagnement de l'enseignante à distance car ils la verront les autres jours.

Les enseignantes présentes à l'école ne prendront plus en charge le distanciel.

La communication :

La communication d'informations éventuelles de l'école vers les parents et des parents vers l'école se fera par mail.

Entrées et sorties échelonnées :

Le Matin : Les entrées du matin se feront devant le portail côté rue Domergue (secours populaire) :

-8h35 : groupe 1 : TPS-PS

-8h45 : groupe 2 : MS-GS 2

-8h55 : groupe 3 : MS-GS 1

⇒ les enfants et le parent accompagnateur se placent sur les marques au sol afin de garantir la distanciation physique de 1m

A 11h45: Les sorties pour la pause méridienne :

1) Repas à la maison :

-la sortie :

- TPS-PS : 11h35

- MS-GS 1 : 11h40
- MS-GS 2 : 11h45

-le retour à l'école se fait comme suit :

- TPS-PS : 13h45
- MS-GS 1 : 13h35
- MS-GS 2 : 13h40

2) Dans l'école : groupe par groupe (1 m entre chaque élève)

- 11h35 : départ groupe TPS-PS pour la cantine
- 11h45 : départ groupe MS-GS 1 pour la cantine
- 11h55 : départ groupe MS-GS 2 pour la cantine

Les sorties du soir :

- à partir de 15h 50 départ des élèves par groupes classes pour la garderie (15h50 ; TPS-PS 15h55 ; MS-GS 1 16h00 MS-GS 2)
- 15h50 : sorties des élèves de MS-GS 1
- 15h55 : sortie des élèves de TPS-PS
- 16h00 : sortie des élèves de MS-GS 2

Les sorties du mercredi :

- 11h35 : sorties des élèves de TPS-PS + départ en garderie
- 11h40 : sortie des élèves de MS-GS 1 + départ en garderie
- 11h45 : sortie des élèves de MS-GS 2 + départ en garderie

Les sorties se feront par le portail Rue Domergue. Chaque enseignante accompagne son groupe d'élèves.

➤ **Chaque famille devra respecter les horaires d'entrée et de sortie de leur(s) enfant(s).**

➤ Pour les fratries, il sera certainement nécessaire de patienter car il sera impossible de les regrouper en respectant les recommandations sanitaires.

Avant le départ pour l'école : prise de température par les parents

Chaque jour, les parents devront prendre la température de leur(s) enfant(s). Si celle-ci est inférieure à 37,8° et que votre enfant ne présente pas de symptômes (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre), il pourra être accueilli à l'école selon les modalités et répartitions qui vous ont été données.

Matériel

Pas de matériel venant de la maison.

Du matériel individuel sera distribué et identifié avec le prénom de l'enfant (dans une boîte).

Le doudou et la tétine sont autorisés pour la sieste. Si vous pouvez fournir un doudou et une tétine qui resteraient à l'école ce serait le mieux. Si non, le doudou sera manipulé seulement par l'enfant pour le transférer sur son lit.

Un sac de change complet pour les PS, une boîte de mouchoirs et une petite bouteille d'eau individuelle devront être fournis par la famille et rester à l'école.

Les vêtements portés par l'enfant devront être faciles à retirer et enfiler seul. Il faudra s'assurer que l'enfant puisse mettre et retirer ses chaussures seul. (le moins de contacts possibles entre les adultes et les enfants).

Les enfants de maternelle ne devront pas porter de masques (ils sont proscrits pour les plus jeunes).

En classe

Les enfants seront placés à une place attribuée distante d'au moins 1 m des camarades, ils ne pourront pas circuler librement dans la classe.

Pas de jeux collectifs. Pas de matériel commun.

Chaque enfant doit posséder son propre matériel qui lui sera attribué à son arrivée à l'école. Les outils de manipulations ne pourront être prêtés aux enfants qu'après avoir été désinfectés avant et après chaque utilisation.

Pour les activités sportives, aucune activité avec matériel ne peut être envisagée. Seuls des parcours ou activités (sans contact entre enfants et sans contact avec des objets) pourront être réalisés.

Un emploi du temps strict devra être respecté avec un temps de 10 minutes minimum entre chaque groupe pour aérer la salle de motricité.

Il sera impossible de prêter des livres de la bibliothèque.

Il n'y aura pas d'activité de groupe et les distanciations physiques devront être respectées là encore.

Récréations

La cour sera divisée en 2 afin de permettre aux 3 classes un roulement qui sera défini dans un emploi du temps strict. Les enfants devront conserver les distanciations physiques (1m) et ne pourront utiliser d'objets communs tels que les ballons, jeux de cour : structures, vélos...

Le temps méridien :

-MS-GS 1 repas et récréation dans la cour de récréation côté PS

-MS-GS 2 repas et récréation dans la cour de récréation côté MS-GS

-TPS-PS : repas et sieste

Les PS seront couchés dans le dortoir habituel avec un espacement de 1 m entre chaque lit . Les draps et couvertures sont lavés tous les jours.

Les MS ne bénéficieront plus de temps de sieste car ils seront répartis dans 2 groupes différents.

Lavages des mains

Les enfants devront se laver les mains à l'entrée en classe, avant et après les temps de récréation, avant et après les repas, après s'être mouché, après avoir éternué, avant et après être allé aux toilettes. (un planning de passage aux sanitaires sera réalisé)

Les passages aux toilettes

Ils se feront sur des temps définis selon un emploi du temps strict.

Les enfants qui demanderont à aller aux toilettes en dehors de ces temps seront accompagnés d'un adulte afin de faire respecter les gestes barrières.

Critères d'accueil des élèves :

1) Les enfants des personnels prioritaires à temps plein ou à temps partiel selon les disponibilités des familles :

- Tout personnel travaillant en **établissements de santé** publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé...
- Tout personnel travaillant pour les structures de l'Aide sociale à l'enfance (**ASE**) et de la Protection infantile (**PMI**), dépendant du Conseil départemental
- Tout personnel travaillant en **établissements médico-sociaux** pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, **EHPAD**, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD, établissements d'**accueil du jeune enfant** et maisons d'assistants maternels maintenus ouverts ;

- Les professionnels de **santé et médico-sociaux de ville** : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- Sur demande précise, les personnels des **laboratoires** d'analyses mobilisés
- Les personnels de l'État (**préfecture et ARS**) indispensables à la gestion de la crise
- Les **professeurs** du premier degré et du second degré, indispensables à l'ouverture des écoles et des collèges privés et publics, selon le calendrier défini par l'Éducation nationale, ainsi que les **personnels techniques** et autres, rattachés à ces établissements, indispensables à leur fonctionnement et à l'accueil des élèves (agents municipaux, départementaux, AESH, etc.)
- Les **personnels des tribunaux judiciaires**

2) Les enfants en situation de handicap, allophones (non-francophones), « décrocheurs » et élèves en difficultés scolaires identifiés par l'équipe enseignante seront accueillis au moins 2 jours par semaine et si possible plus.

3) Les fratries seront accueillies dans la mesure du possible les mêmes jours (élémentaire et maternelle)

4) Les enfants dont les parents se sont portés volontaires : à mi-temps répartis sur les trois groupes.

Accueil périscolaire et cantine

Garderie : 12 enfants maximum dans la salle de garderie 7h30 et jusqu'à 18h30.

Organisation : l'accueil se fera dans la salle de garderie qui sera organisée en plusieurs zones pour éviter le brassage des groupes et/ou dans une autre salle, en fonction de l'effectif (salle de motricité).

Entrée et sortie de la garderie : les parents sonnent à la porte habituelle (entrée rue Domergue). Ils doivent reculer d'1 m au moins et attendre que l'agent municipal vienne leur ouvrir. Seul l'enfant entre dans l'école. Le parent repart par le portail Rue Domergue. L'agent désinfectera la sonnette après chaque utilisation.

Dans la mesure du possible, afin de faciliter l'organisation de ces temps, vous êtes encouragés à ne pas utiliser les services de garderie si vous en avez la possibilité.

Restauration scolaire :

Organisation : Le service de restauration scolaire fonctionne normalement avec des espaces dédiés à chaque groupe et un espacement de 1 m entre les enfants.

Actuellement, le restaurant peut accueillir au maximum 38 élèves sur un seul service (maternelle).

Pour les mercredis : Les temps de classe reprenant à partir du 10 juin de 8h35 à 11h45, les enfants à temps partiel seront accueillis en classe 1 mercredi sur 2 selon un emploi du temps défini par l'équipe enseignante.

Les mercredis après-midi :

-pas de cantine mais pique-nique froid possible (fourni par les parents)

-garderie possible jusqu'à 13h30 maximum

-après 13h30 : pas de centre de loisir mais accueil des enfants prioritaires sur justificatif à transmettre à la mairie. Les enfants seront gardés sur un site (élémentaire ou maternelle en attente de l'information de la mairie).

Plan de circulation

-A l'intérieur : sens de circulation réalisé avec des flèches, de la rubalise et des bancs. Le nombre de personnes par pièce sera identifié avec des affichages

-à l'extérieur du bâtiment : les parents déposent leur enfant au portail rue Domergue (côté secours populaire)

Les parents qui souhaitent scolariser leur enfant s'engagent à respecter les horaires d'accueil et de sortie de l'enfant, et ce jusqu'au 3 juillet.

Les parents s'engagent à bien préparer leur(s) enfant(s) aux conditions très particulières de cette rentrée : rappeler et montrer avec précision l'ensemble des gestes barrières qu'ils devront respecter dès le retour à l'école.

Le présent protocole a été présenté le 2 juin aux parents d'élèves élus.

L'équipe pédagogique tient à remercier toutes les familles qui ont laissé des possibilités d'accueil pour d'autres enfants par des adaptations d'emploi du temps.